



Systèmes de formation des avocats dans l'UE

Slovénie

Information transmise par: **Barreau slovène (Odvetniška zbornica Slovenije)**

Avril, 2014

DESCRIPTION DU SYSTÈME DE FORMATION DES AVOCATS en Slovénie

1. Accès à la profession

Faut-il être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur universitaire / non universitaire?	OUI
Faut-il être titulaire d'un diplôme de droit?	OUI
Quelles sont les étapes à franchir pour devenir avocat à part entière?	<ul style="list-style-type: none">• Période d'accès• Examens: <p>Le premier examen, organisé par l'État, comporte une épreuve orale et une épreuve écrite</p> <p>Le second examen, organisé par le Barreau, vise à évaluer la connaissance des règles applicables à la profession d'avocat et aux honoraires, ainsi que du code de déontologie de la profession). Cette évaluation est effectuée par le conseil du Barreau slovène.</p> <p>Inscription au Barreau (elle n'est pas obligatoire pour toutes les catégories de candidats. Les stagiaires qui travaillent pour un avocat ou un cabinet d'avocats avant de présenter l'examen d'État et les stagiaires qui travaillent pour un cabinet d'avocats après avoir réussi l'examen du Barreau doivent être inscrits au Barreau)</p>

Existe-t-il d'autres voies d'accès à la profession?

Les personnes titulaires du diplôme universitaire de bachelier en droit et ayant au moins 3 années d'expérience pratique au sein d'une société ou de l'ordre judiciaire peuvent présenter l'examen d'État en vue de devenir avocat

Les voies d'accès réservées aux autres professions concernent les titulaires d'un doctorat, les professeurs de droit, les assistants juridiques (pour plus de détails voir la rubrique ci-dessous consacrée à la période d'accès)

2. Formation pendant la période d'accès à la profession

Y a-t-il une période d'accès?	OUI	Base juridique: Loi relative au Barreau adoptée en 1993 et modifiée en dernier lieu en 2009 article 25
Est-elle obligatoire?	OUI	Durée définie: 4 ans Le candidat titulaire d'un diplôme universitaire de bachelier en droit doit avoir acquis au moins quatre années d'expérience pratique, dont une année au moins doit être postérieure à la réussite de l'examen d'État, auprès d'un avocat, d'un cabinet d'avocats, d'un tribunal, du procureur général, d'un procureur ou d'un notaire dans le cadre d'un contrat d'emploi à temps plein.
Types de structures chargées d'organiser la formation pendant la période d'accès	S/O	
Forme de la période d'accès	Stage conformément aux articles 45 à 47 de la loi relative au Barreau (voir la rubrique «base juridique» ci-dessus)	
Y a-t-il une sélection au début de la période d'accès?	NON	L'examen d'État fait partie intégrante de la période d'accès.

Existe-t-il un programme de formation précis pendant la période d'accès?	OUI	<p>Matières évaluées dans le cadre de l'examen d'État:</p> <p>La formation dispensée pendant la période d'accès vise à préparer les candidats à ce type d'examen.</p> <p>Examen écrit: rédaction de deux jugements (l'un en matière civile et l'autre en matière pénale)</p> <p>Examen oral: test visant à évaluer les connaissances dans le domaine du droit pénal, du droit civil, du droit commercial, du droit du travail, du droit administratif, des procédures administratives et du contentieux administratif, du système constitutionnel de la Slovénie, de l'organisation judiciaire, de l'administration publique et de l'ordre juridique de l'UE.</p> <p>L'examen d'État se déroule pendant la période d'accès.</p> <p>Les avocats stagiaires doivent présenter l'examen d'État pendant leur période d'accès, et l'épreuve visant à évaluer leurs connaissances des règles applicables à la profession d'avocat et aux honoraires des avocats et du code de déontologie au terme de leur période d'accès.</p>
Y a-t-il des exigences précises en matière de formation en droit de l'Union européenne et de formation linguistique?	OUI	L'épreuve orale de l'examen d'État comporte des questions sur l'ordre juridique de l'UE.
La période d'accès comporte-t-elle plusieurs étapes?	OUI	<p>Étape préalable à l'examen d'État</p> <p>Le candidat doit acquérir une expérience pratique après avoir obtenu son diplôme universitaire de bachelier en droit</p> <p>Étape postérieure à l'examen d'État</p> <p>Le candidat doit acquérir une expérience pratique d'un an en tant que titulaire d'un diplôme universitaire de bachelier en droit auprès d'un avocat, d'un cabinet d'avocats, d'un tribunal, du procureur général, d'un procureur ou d'un notaire.</p>

Y a-t-il une évaluation / un examen à la fin de la période d'accès?	Après réception de la demande d'inscription au tableau, le Barreau vérifie si toutes les conditions d'admission sont remplies (article 25 de la loi relative au Barreau)	
3. Formation continue		
Une distinction est-elle opérée entre formation continue et formation spécialisée?	OUI	
Y-a-t-il des obligations en matière de formation continue / spécialisée?	NON	<p>La formation continue n'est prévue ni dans le droit national, ni dans les règles internes du Barreau</p> <p>Toutefois, le Barreau slovène organise une «École d'avocats» une fois par an (cet événement d'une journée s'adresse à tous les avocats). De plus, une formation continue facultative destiné aux avocats a été instaurée en septembre 2012. Elle est organisée par l'Assemblée régionale des avocats (območni zbor) ou en collaboration avec d'autres organismes.</p> <p>Au moins 5 cours par an – cette formation deviendra obligatoire à l'avenir.</p>
Y-a-t-il des obligations en matière formation spécialisée?	OUI	<p>Les obligations en matière de formation spécialisée sont énoncées dans le droit national (article 33 de la loi relative au Barreau).</p> <p>Le statut d'avocat spécialisé peut être obtenu par les avocats ayant obtenu le titre de spécialiste dans une matière déterminée; le diplôme universitaire de master en droit sera reconnu sur demande, pour autant que le demandeur ait exercé la profession d'avocat et/ou ait exercé une fonction au sein du corps judiciaire dans le domaine de spécialisation revendiqué pendant au moins 5 ans.</p> <p>L'avocat qui a été nommé maître de conférences adjoint, professeur adjoint ou professeur à la faculté de droit obtiendra le statut d'avocat spécialisé dans le domaine dans lequel il exerce ses activités pédagogiques et scientifiques, même s'il n'a pas acquis les 5 années d'expérience pratique exigées au paragraphe ci-dessus.</p> <p>L'exigence visée au premier paragraphe de l'article 33 de la loi relative au Barreau est soumise à la décision du conseil du Barreau. Cette décision ne peut faire l'objet d'un recours.</p>

Y-a-t-il des obligations en matière d'apprentissage d'une langue étrangère?	NON	
Y-t-il des obligations en matière de formation continue/spécialisée en droit de l'UE?	NON	
4. Accréditation et prestataires de formation		
Une accréditation est-elle prévue/possible?	S/O	
Nombre de prestataires proposant des activités de formation continue	S/O	
Types de prestataires développant des activités de formation continue accréditées	S/O	
Activités et méthodes		
Types d'activités répondant aux obligations en matière de formation continue / spécialisée	La formation continue n'étant pas obligatoire en Slovénie, il n'y a pas de règles spécifiques applicables aux activités de formation	Participation à des activités de formation dispensées dans un autre État membre: OUI. Les avocats peuvent participer à des activités de formation organisées dans un autre État membre de leur choix
5. Contrôle des activités de formation		
Structures assurant le contrôle des activités de formation continue	S/O	
Procédure de contrôle	S/O	

Structures assurant le contrôle des activités de formation spécialisée	S/O
Procédure de contrôle	S/O

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: "*Lot 2 – Etude relative à l'état des lieux de la formation des avocats en droit de l'UE*", conduite par le Conseil des barreaux européens (CCBE) et l'Institut européen d'administration publique (EIPA)